

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-Ouest tenue **le mardi 5 avril 2016** à l'endroit désigné par le conseil, soit au 806, Rang de la Rivière Sud à Saint-Roch-Ouest.

Sont présents :

Monsieur Mario Racette, maire
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3
Monsieur Pierre Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, Sherron Kollar, directrice générale

043-2016 ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2016**
- 4. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 ADMINISTRATION**
 - 6.1 Congrès de l'ADMQ- Directrice générale – 15,16 et 17 juin 2016 – Centre des congrès – Québec, 503 \$ plus taxes.
 - 6.2 Résolution-programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
 - 6.3 Ateliers de Formation 2016-Infotech, le 25 mai à Berthierville-220 \$ plus taxes.
 - 6.4 Demande au pacte-rural, aménagement d'une aire de repos
 - 6.5 Achat de deux tables de pique-nique
 - 6.6 Adhésion 2016-2017, Agence régionale de mise en valeur des forêts de Lanaudière-100 \$
 - 6.7 Assises 2016-UMQ
 - 6.8 Projet de loi 83
 - 6.9 Schéma d'aménagement de la MRC de Montcalm
- 7. RÉGLEMENTATION**
 - 7.1 Avis de motion-modifications au règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1
- 8. RAPPORTS FINANCIERS**
 - 8.1 Présentation et approbation des comptes
 - 8.2 Modification et dépôt du rapport budgétaire au 31 mars 2016
- 9. VARIA**
 - 9.1. Permis :
 - 2016-001- Rénovation
 - 2016-002- Rénovation
 - 2016-003-Agrandissement
 - 9.2 Les voix de l'Achigan
 - 9.3 Demande à la Municipalité de Saint-Esprit-Classeurs
 - 9.4 Droit de passage-Tour CIBC Charles-Bruneau
 - 9.5 Demande à la municipalité de St-Roch-de-l'Achigan
 - 9.6 Centre d'Action Bénévole de Montcalm
 - 9.7 Nouvelle Acadie-Souper-bénéfice

9.8 Golf du Club Optimiste de St-Roch-de-l'Achigan

9.9 Cabane à sucre-Grande famille de la MRC de Montcalm

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

044-2016 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Mario Racette, maire, déclare la présente séance ouverte.

045-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Charles Smith, l'ordre du jour, de la séance ordinaire du mardi 5 avril 2016, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

046-2016 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2016

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Lucien Chayer, le procès-verbal, de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2016, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

047-2016 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

048-2016 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

049-2016 CONGRÈS ANNUEL – ADMQ – 15, 16 et 17 JUIN 2016

Le congrès de l'ADMQ aura lieu à Québec du 15 au 17 juin 2016.

Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la directrice générale, Sherron Kollar, participe au congrès annuel et que les frais d'inscription au coût de 503 \$ plus taxes, soient payés directement par la municipalité.

Que les frais de déplacement et les frais inhérents au congrès seront remboursés sur présentation de factures.

Adoptée.

050-2016 RÉSOLUTION-PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 34 481 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition de Monsieur Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité de **Saint-Roch-Ouest** informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien routier local*.

Adoptée.

051-2016 ATELIERS DE FORMATION « INFOTECH »

La formation se tiendra le mercredi 25 mai 2016 à Berthierville.

Sur la proposition de Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la directrice générale participe à la formation.

Que les frais d'inscription au coût de 220 \$ taxes en sus, soient payés directement par la municipalité et que les frais inhérents soient remboursés.

Adoptée.

052-2016 DEMANDE PACTE RURAL 2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Roch-Ouest souhaite déposer une demande à la MRC Montcalm pour l'octroi d'une aide financière du pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire l'utilisation de cette contribution pour aménager une aire de repos sur le terrain de la municipalité pour les citoyens, les cyclistes et les passants;

CONSIDÉRANT QUE pour ce projet la municipalité désire installer un pavillon;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jean Bélanger et résolu unanimement ce qui suit :

Que la dépenses prévues sera financé par l'enveloppe du pacte rural 2015 au montant de 7 218,27 \$ et le solde restant sera payé par la Municipalité;

Que le directrice générale et le maire soient autorisés à agir comme répondants officiels dans le dossier;

Que la municipalité s'engage à respecter les conditions établies dans le formulaire de demande d'aide financière.

Adoptée

053-2016 TABLE À PIQUE-NIQUE

Sur la proposition de Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser l'achat de deux tables à pique-nique pliables pour les besoins de la municipalité au montant de 329,99 \$ chacune plus les taxes applicables.

Adoptée.

054-2016 ADHÉSION ET COTISATION ANNUELLE À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2016-2017 d'un montant de 100 \$.

Adoptée.

055-2016 ASSISES ANNUELLES 2016 – UMQ – 12 ET 13 MAI 2016

L'Assises annuelles de l'UMQ aura lieu à Québec le 12 et 13 mai 2016.

Sur la proposition de Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que le Maire, Mario Racette, participe à l'Assises annuelles et que les frais d'inscription au coût de 775 \$ plus taxes soient payés directement par la municipalité.

Que les frais de déplacement et les frais inhérents seront remboursés sur présentation de factures.

Adoptée.

056-2016 Appui à la MRC de Montcalm / Projet de loi 83 modifiant certaines dispositions de la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Montcalm concernant le projet de loi 83 modifiant certaines dispositions de la Loi sur la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi numéro 83, présenté le 1^{er} décembre dernier à l'Assemblée nationale du Québec, apporte des modifications à la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 67 de ce projet de loi prévoit, entre autres, l'insertion de l'article 58.1.1 à la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* afin de préciser notamment que:

- Le gouvernement peut, par décret, constituer un office régional d'habitation sur le territoire de toute MRC qu'il désigne;
- Le nouvel office est l'agent de la municipalité régionale de comté;
- Celle-ci est réputée avoir déclaré, à la date fixée dans le décret, sa compétence en matière de gestion du logement social en vertu de l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1) à l'égard des municipalités que le décret détermine;

CONSIDÉRANT QUE l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une MRC peut, par règlement, déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité de son territoire relativement, entre autres, à tout ou partie du domaine de la gestion du logement social;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont ainsi, en vertu de cet article, la possibilité et non l'obligation de déclarer compétence dans un des

domaines énumérés, dont celui de la gestion du logement social;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 67 du projet de loi numéro 83, le gouvernement peut ultimement par décret imposer à une MRC cette compétence puisqu'aucune disposition ne semble prévoir qu'une MRC ait la possibilité d'accepter ou de refuser une telle délégation en matière de gestion du logement social;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des différents offices municipaux d'habitation (OMH) sur le territoire de la MRC ne cause aucun problème majeur et que, lorsque requis, certains offices engagent le(s) même(s) gestionnaire(s) pour optimiser la qualité des services;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement et les municipalités rurales mettent beaucoup d'énergie, par la mise en oeuvre des différentes politiques nationales ou régionales, à maintenir un sentiment d'appartenance et à développer des services de proximité adaptés aux milieux pour favoriser une occupation dynamique des territoires;

CONSIDÉRANT le peu d'information reçue officiellement à ce jour en provenance des organismes concernés par ce dossier telle que la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC estiment qu'il serait plus avantageux que le gouvernement analyse les possibilités de diminuer les procédures de reddition de comptes exigées aux OMH plutôt que d'en diminuer le nombre et d'en centraliser la gestion;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité administratif lors de sa séance ordinaire tenue le 9 février 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Bélanger et résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2- Que la Municipalité de Saint-Roch-Ouest appuie le conseil de la MRC de Montcalm en exprimant son désaccord avec le contenu du projet de loi numéro 83 concernant les pouvoirs qui seraient dévolus au gouvernement pour, entre autres:
 - constituer, par décret, un office régional d'habitation sur le territoire de toute MRC qu'il désigne;
 - faire en sorte que ce nouvel office succède aux offices municipaux existants sur le territoire et devienne l'agent de la MRC identifiée, celle-ci étant, dans les circonstances, réputée avoir déclaré, à la date fixée dans le décret, sa compétence en matière de gestion du logement social en vertu de l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1) à l'égard des municipalités que le décret détermine.

- 3- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la MRC de Montcalm, aux municipalités et aux offices municipaux d'habitation sur le territoire de la MRC de Montcalm et à la FQM.

Adoptée à l'unanimité

057-2016 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MONTCALM

Considérant que la MRC de Montcalm travaille sur la révision du Schéma d'aménagement :

Considérant que la MRC de Montcalm nous a demandé si nous désirons conserver notre demande concernant l'ajout d'un îlot déstructuré portant le numéro des lots suivants 2 564 847, 2 564 869 et 2 564 858;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Duval et résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest de maintenir notre demande auprès de la MRC de Montcalm pour l'agrandissement de l'îlot déstructuré dans la Municipalité.

058-2016 AVIS DE MOTION – MODIFIANT LE RÈGLEMENT ENCADRANT LA TAXE MUNICIPALE POUR LE 9-1-1

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Pierre Mercier, qu'il sera présenté à une date ultérieure, un règlement concernant la modification du règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1.

059-2016 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les factures payées par internet au montant de 3 475,97 \$ et les chèques émis pour le mois d'avril 2016 du # 7085 au # 7109, totalisant 39 311,38 \$, sont également approuvés selon la liste présentée au conseil.

Adoptée.

060-2016 MODIFICATION ET DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2016

Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les modifications au budget selon la liste présentée au conseil.

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport budgétaire en date du 31 mars 2016.

	Réalisations 2016	Réalisations 2015	Budget 2016
<u>Revenus</u>			
Taxes sur la valeur foncière	365 875,26	368 099,73	364 871,00
Taxes sur une autre base	3 782,50	3 782,51	3 783,00
Compensations tenant lieu de taxes	-	-	1 300,00
Transferts	2 304,00	3 532,76	43 500,00
Services rendus	-	11 036,06	3 650,00
Imposition de droits	1 408,00	67,00	5 300,00
Amendes et pénalités	1 245,67	2 097,00	4 998,00
Intérêts	284,33	(4 542,26)	5 000,00
Autres revenus	1 599,00	333,24	1 000,00
Transferts			

	376 498,76	384 406,04	433 402,00
<u>Charges</u>			
Administration générale	29 997,74	17 937,26	154 330,00
Sécurité publique	12 637,19	13 301,13	86 481,00
Transport	50 294,08	58 358,63	112 663,00
Hygiène du milieu	1 179,96	1 643,25	28 704,00
Aménagement, urbanisme et développement	-	-	14 016,00
Loisirs et culture	15 113,43	15 055,79	36 748,00
Frais de financement	91,65	137,65	460,00
	109 314,05	106 433,71	433 402,00
<u>Conciliation à des fins fiscales</u>			
Affectations	-	-	-
Immobilisations	-	-	-
Total des conciliations à des fins fiscales	-	-	-
Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales	267 184,71	277 972,33	-

Adoptée.

061-2016 VARIA

1. PERMIS :

- 2016-001- Rénovation
- 2016-002- Rénovation
- 2016-003-Agrandissement

2. LES VOIX DE L'ACHIGAN – CONCERT 2016

Une demande de commandite est présentée par « Les Voix de l'Achigan » de Saint-Roch-de-l'Achigan pour leur concert 2016.

Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers, d'accorder un montant de 140 \$, représentant le coût d'une commandite pour une page entière en couleur dans leur programme souvenir.

Adoptée.

3. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Esprit désire se départir de vieux classeurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-Ouest en a besoin pour le bureau municipal;

Sur la proposition de Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de faire une demande officielle à la Municipalité de Saint-Esprit pour acquérir les classeurs gratuitement.

Adoptée.

4. DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU

Sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le passage des cyclistes dans la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, le 8 juillet prochain, dans le cadre de la 21^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau.

Adoptée.

5. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

CONSIDÉRANT que des plaintes nous sont parvenues concernant les automobiles qui se stationnent des deux côtés du Chemin de la desserte, près du Ruisseau des Anges Sud, à Saint-Roch-de-l'Achigan;

CONSIDÉRANT que les agriculteurs ont de la difficulté à circuler avec leurs machineries agricoles;

CONSIDÉRANT que cette situation peut créer un problème de circulation et qu'il peut y avoir un risque d'abimer les véhicules stationnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Duval et résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest de demander à la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan d'installer un panneau interdisant tout stationnement d'un côté pour faciliter la circulation sur ce chemin;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

6. CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE MONTCALM

Sur la proposition de Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'autoriser l'achat de deux (2) billets pour le 30^e anniversaire du Centre d'Action Bénévole de Montcalm qui aura lieu le vendredi 6 mai 2016, au Club de golf Montcalm de Saint-Liguori, au coût de 35 \$ le billet.

7. FESTIVAL ACADIEN

Sur la proposition de Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'autoriser l'achat de deux (2) billets pour le souper bénéfique du Festival Acadien de la Nouvelle-Acadie qui aura lieu le vendredi 20 mai 2016, au Club de golf Montcalm de Saint-Liguori, au coût de 100 \$ le billet.

8 TOURNOI GOLF DU CLUB OPTIMISTE DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN –4 JUIN 2016–CLUB DE GOLF L'ÉPIPHANIE

Sur la proposition de Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité procède à l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi de golf et le souper, de deux (2) billets pour le souper et d'une commandite bronze de 200 \$. Le tournoi aura lieu le samedi 4 juin 2016, au Club de golf de l'Épiphanie. Les conseillers, qui le désirent, participeront au tournoi pour représenter la municipalité.

La somme comptabilisée pour cet événement sera donc de 810 \$ et les profits de ce tournoi seront remis au Club Optimiste de Saint-Roch-de-l'Achigan.

9. CABANE À SUCRE, POUR LA GRANDE FAMILLE DE LA MRC DE MONTCALM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Calixte organise un souper à a cabane à sucre pour la grande famille de la MRC de

Montcalm qui sera tenu le vendredi 8 avril 2016 à la Cabane à sucre chez Osias à Saint-Alexis;

CONSIDÉRANT QUE tous les profits générés par la tenue de ce souper seront remis au Club des petits déjeuners des écoles primaires de Saint-Calixte;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Sylvain Lafortune et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Roch-Ouest autorise une dépense de 210 \$ pour l'achat de sept (7) billets.

062-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la séance soit levée à 22 h 05.

Mario Racette
Maire

Sherron Kollar,
Directrice générale

063-2016 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 059-2016, lesquelles s'élèvent à 42 787,35 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

Sherron Kollar,
Directrice générale